

Salaire et salariat

Propositions pour une conclusion de la rencontre des 19 et 20 mai 2006

Patrice BECK, Philippe BERNARDI, Laurent FELLER

La rencontre des 19 et 20 mai s'est tenue à l'Université d'Avignon dans la salle des thèses le vendredi 19 et dans une salle appartenant à la mairie de Chateaufort le samedi 20. Elle a bénéficié de l'appui logistique de l'Université d'Avignon, qui a courtoisement mis une salle à la disposition du groupe. Elle a également profité de la disponibilité de Didier Boisseuil, maître de conférences à l'Université d'Avignon auquel les organisateurs renouvellent leurs plus chaleureux remerciements.

Le premier but de la réunion était de faire le point sur l'historiographie européenne en matière de salaire et de salariat essentiellement durant le Moyen Âge. On ne s'interdisait pas des incursions dans les périodes et les disciplines voisines. De fait, outre les présentations historiographiques, anglaise, allemande, italienne, espagnole et portugaise, les débats ont été enrichis par des présentations de la problématique juridique et de celle des économistes.

Le second but visé était de définir l'actualité scientifique de la question et de lancer le débat entre les participants venus d'horizons méthodologiques et géographiques différents. De ce point de vue, l'attente des organisateurs a été comblée. La discussion s'est animée immédiatement et a été riche, aussi bien du fait des questions posées aux orateurs que de celui des thèmes surgis au cours des échanges. S'il est permis un accès d'immodestie, qu'on laisse les responsables de la rencontre se féliciter de ce qui leur est apparu comme une réussite. Ils espèrent que leur impression a été partagée par les autres participants.

Immédiatement, l'actualité du thème est apparue : cette question d'histoire, vue du côté médiéval renvoie bien à des préoccupations actuelles et n'est pas issue d'une réflexion désincarnée. La question du contrat de travail, de sa nature, de sa durée et des contreparties monétaires ou en nature auquel celui-ci donne lieu est, il est vrai, on ne peut plus brûlante. De même, les formes indirectes de rémunération ou les rémunérations différées apparaissent comme essentielles à l'intérieur du débat politique et social actuel.

La richesse du thème et les potentialités de renouvellement de son approche sont rapidement apparues. Voici quelques-uns des thèmes les plus saillants surgis de la discussion.

1. *La chronologie des historiographies.*

Il est apparu que la phase initiale de l'histoire du salaire se trouve au XIX^e siècle dans les entreprises de d'Avenel et Thorold Rogers. Celles-ci ont manifestement nourri un courant de

pensée politique et social qui, en France, trouve sa concrétisation dans les législations de la première décennie du XX^e siècle (Carvais). D'autre part, les travaux lancés par le comité international pour l'histoire des prix ont une importance capitale dans les années 1920-1930, puisqu'ils lancent la recherche sérielle sur ce point. En France, Hauser, en Espagne Hamilton, en Angleterre Beveridge et son équipe, en Allemagne Elsas, tous participent d'un même état d'esprit véritablement international. L'entreprise n'a pas pu, sur le plan international, se développer au-delà des années 1930, évidemment. Toutefois, il y a un acquis qui, d'une certaine façon, se retrouve dans les écoles historiques nationales. En France, les grandes histoires régionales des années 1960-1970 ne font pas l'économie de la question, avec des succès divers dus à la difficulté de traiter la question de l'inflation.

Si la question du salaire est très présente dans les historiographies, elle n'apparaît pas avec les mêmes rythmes ni les mêmes problématiques. L'Angleterre est nettement privilégiée avec ses corpus de sources économiques et judiciaires qui permettent de traiter ensemble la question des salaires et celle des rapports sociaux. Les analyses faites de la révolte de 1381 sous l'égide de R. Hilton et de C. Dyer sont de ce point de vue tout à fait éclairantes. L'intérêt pour cette question se maintient de façon constante, de même que celui pour l'histoire économique.

En France, la présence du salariat dans la production historique est quelque peu à l'éclipse. Si l'histoire agraire a intégré, dans la mesure où les sources le permettaient, la question du salaire dans ses soucis, cet intérêt n'a jamais été spécifique et la question n'est plus guère abordée depuis les années 1970. En revanche, elle est présente, et fortement, dès lors que l'on s'attache à la question de la construction. Et elle apparaît, mais de façon oblique et quelque peu troublée, dans celle des salaires, gages ou traitements versés aux officiers. La relation entre les officiers et le souverain ne saurait être réduite à un processus univoque, hiérarchique ou économique. Elle intègre d'autres éléments, en relation avec une économie du don.

En Italie, l'intérêt pour la question a été grand dans les années 1960. Elle a d'abord été abordée par le biais de l'histoire institutionnelle et juridique, dans le cadre d'études sur les métiers dont la vigueur et l'organisation sont l'une des originalités les plus frappantes de l'histoire italienne. Une étape est remarquable, celle de la parution en 1966 d'un numéro spécial de la *Rivista Storica Italiana* consacré à la question du salaire. Une série de grandes enquêtes, dont celles de C.-M. de la Roncière ou de P. Braunstein voit le jour. Toutefois, depuis les années 1980, la question est beaucoup plus traitée par les historiens modernistes et contemporanéistes. La question du salariat n'a que rarement fait l'objet, en tant que telle, d'études spécifiques, si l'on met à part les études magistrales de C.-M. de la Roncière, axée toutefois sur les prix et les salaires ou de P. Braunstein.

L'Allemagne a connu un fort intérêt pour la question, à la fois dans le cadre de la commission internationale d'histoire des prix (Elsas) et dans celui de la « Alltagesgeschichte ». L'intérêt porté depuis 30 ans aux questions de la consommation et de l'approvisionnement amène également à s'interroger sur ces questions. Le niveau de vie des travailleurs salariés, estimé grâce à un « panier » a fait l'objet de publications.

La péninsule ibérique, enfin, a connu, grâce aux travaux de Hamilton la constitution d'une base de recherches analogue à celle constituée par Beveridge. Elle a cependant fait l'objet de critiques très fortes par la suite.

Au total, cependant, la question n'a jamais en tant que telle, et dans son lien avec le salariat, c'est-à-dire un état qui définit un groupe social, fait véritablement l'objet d'études approfondies. Le salaire est toujours pensé par référence aux prix, au niveau de vie, aux coûts d'exploitation – ce qui n'est déjà pas mal–, moins souvent en examinant le rapport qu'il établit entre salariant et salarié, moins souvent aussi, en ce qui concerne les médiévistes, en terme économiques d'assurance et de risque et de compensation pour la « désutilité » qu'il y a à sacrifier son temps de loisir. Ces concepts, situés au cœur des réflexions des économistes d'aujourd'hui peuvent aider à comprendre les attitudes à l'égard du travail salarié en période d'offre de travail abondante et de bas coût des subsistances.

2. *L'échange et le travail.*

La discussion et les communications sont souvent revenues, implicitement ou explicitement sur la question de la nature des rémunérations et des gratifications qui constituent le salaire. Si le travail était une marchandise et n'était que cela, alors, le versement du salaire suffirait à éteindre toute forme de dette et de créance entre employeur et employé, entre salariant et salarié. Or, il est manifeste que, dans le cadre d'une économie qui est « enchâssée » dans les rapports sociaux, le salaire n'épuise pas la relation entre le travailleur et son patron. D'abord, à l'intérieur de la *familia*, les rémunérations ne servent pas qu'à faire vivre. Elles établissent une hiérarchie entre ses différents membres. Tout comme, à l'intérieur de l'Etat de la fin du Moyen Âge, l'office étant un don du roi ou du prince, il porte déjà en lui-même sa propre rémunération au moins dans l'ordre du symbolique, ce qui doit naturellement être rendu compatible avec la question du revenu que l'on en tire. L'essentiel est– et cela est bien ressorti de l'ensemble des discussions – que le versement du salaire crée un lien au lieu de clore la relation ou de maintenir les deux parties extérieures et étrangères l'une à l'autre.

Il y a intérêt, dans ces conditions, à s'interroger sur ce qui, dans les prestations, ne concerne pas directement ou immédiatement la reproduction de la force de travail mais permet le

maintien d'une relation sociale dont la nature est encore à préciser. Ainsi, à l'époque moderne, le « pain de veille » offert par le maître aux compagnons à l'heure où on allume les lanternes si l'on doit travailler de nuit. Ou encore les chutes de matériel laissées à la disposition de l'ouvrier afin qu'il les travaille à son compte dans l'atelier et vende lui-même ensuite les produits fabriqués. Les compléments indirects de salaire permettent ainsi de parer aux périodes de sous-emploi ou de chômage technique. C'est l'une des solutions possibles à l'énigme constatée par P. Wolff qui, constatant l'absence d'embauche dans certains secteurs à Toulouse, se demandait comment la survie était possible. En d'autres termes, le salaire ne peut être simplement considéré comme la vente d'une chose, même s'il est bien évidemment aussi cela, il doit aussi être pensé comme une gratification, un *munus*, dont la signification doit être recherchée.

3. La question du pouvoir d'achat et de sa mesure. Le temps de travail

Ces deux points, qui faisaient l'objet d'importantes réflexions en relation avec les recherches sur l'histoire des prix, sont encore à l'ordre du jour. Comment mesurer les dépenses d'un individu, d'une famille, d'un groupe domestique et les ramener à un panier, à la manière de Georges Duby ou de Guy Bois ? Le point n'a été abordé très explicitement que par un petit nombre de communications. Cela débouche sur deux types de questionnements : le premier va vers l'histoire de la consommation ; le second peut entraîner vers l'histoire des conflits sociaux, dans la mesure où la baisse du pouvoir d'achat est, quant à elle, liée directement aux mouvements revendicatifs. L'affaire des vigneronns d'Auxerre en 1391-1392 a été évoquée à plusieurs reprises. Elle est exemplaire, parce qu'elle met en jeu à la fois le niveau des rémunérations et l'organisation même du travail, par le biais de la durée de la journée et par celui de la maîtrise des cloches qui le rythment.

D'autre part, la question de la maîtrise du temps est liée à d'autres questions. Celle, tout d'abord, du moment de la remise effective du salaire par le salariant, qui peut être différée : cela pose la question d'une forme particulière de crédit consenti par l'ouvrier à son patron et qui doit entraîner des formes de conflictualité diverses. Cette question est également réversible. Le patron doit aussi chercher à lier son ouvrier. Lui offrir une bonne rémunération est une façon de l'inciter à rester et à ne pas chercher à profiter d'informations qu'il pourrait avoir sur d'autres places. Différer le versement est une manière de lui rappeler son statut d'infériorité et, par les rappels des conditions dans lesquelles des avances ou des paiements fractionnés lui sont consentis, le ramener à une condition de travailleur qui n'est pas libre. La mention dans les contrats de versements conditionnés à des nécessités avouées par l'employé (pour acheter une paire de chaussures, pour aller voir son père malade), est une humiliation qui ramène à un état de sujétion,

en même temps qu'elle peut-être qu'une indication sur des formes peu visibles de marchés : ce type de mention ne pourrait-il pas cacher l'existence d'institutions ressemblant à l'« économat » paternaliste ?

Ces points, avec beaucoup d'autres abordés au cours des débats, forment la trame du travail collectif dont cette réunion a marqué le coup d'envoi et dont la deuxième session doit se tenir en décembre 2006.

Que faire désormais ? La table-ronde n'a pas débouché sur une réorganisation radicale du programme prévu dans le projet déposé à l'ANR et pour lesquels nous avons des fonds. En revanche, la discussion, un peu écourtée le samedi après-midi, oblige à préciser la méthode, ou le protocole à employer.

Il faudra, en décembre, que nous discutons des mots employés pour désigner le salaire. Pour cela, il est nécessaire que les orateurs réunissent un corpus. Celui-ci peut être envisagé de plusieurs façons différentes en fonction des propositions qui seront faites.

1^{ère} possibilité. Envisager un seul type de sources mais varier les lieux et les chronologies permettrait sans doute d'avoir une vision homogène de la question, au risque toutefois de la répétition.

2^{ème} possibilité. Ouvrir tout l'éventail des sources disponibles, à condition bien évidemment de proposer un corpus cohérent, nous donnerait une palette large de situations et de champs sémantiques liés aux conditions locales et conjoncturelles, au risque de ne pouvoir véritablement comparer.

Ce choix une fois fait, il faut procéder à un autre.

1^{ère} possibilité : partir des mots même et en inférer les situations de salaire afin de les décrire.

2^{ème} possibilité : partir des situations qui semblent des situations de salaire et recenser le lexique adéquat.

L'opinion des organisateurs est qu'il faut laisser le débat s'organiser totalement librement. En conséquence, chacun devrait être libre de construire la méthodologie de son exposé comme il l'entend – ou comme ses sources le laissent faire.

Ils attendent toutefois des propositions de communication, combinant les alternatives ou proposant d'autres solutions que celles envisagées ici.

L'été sera le temps de la réflexion et, fin septembre, chacun devrait être en mesure de préciser le contenu et l'orientation de sa contribution pour la seconde table ronde qui devrait se tenir à Paris au cours de deux journées de décembre qui vous seront rapidement précisées. D'autre part, nous

souhaiterions donner à ces rencontres l'aspect de véritables séminaires. Il serait donc bon que, en décembre, chacun vienne avec un petit dossier de textes que l'on pourrait discuter ensemble.

Mais déjà, avant la grande dispersion d'après le 14 juillet, nous souhaiterions pouvoir témoigner de ces travaux, en en diffusant l'essentiel sur le Net, à partir du site du LAMOP de Paris 1 : à chaque orateur, il est donc demandé d'adresser, dès que possible à Laurent Feller, une bibliographie et un texte, intégral ou résumé, de sa présentation. Il serait souhaitable que les bibliographies soient harmonisées. C'est pourquoi nous vous prions instamment de bien vouloir suivre le modèle que nous vous proposons à la page suivante.

En vous redisant tout le plaisir que ces journées de travail et de convivialité nous ont prodigué et dans l'attente de notre prochaine rencontre.